Mobilier De Bureaux

Société Atelier du Meuble Intérieurs - SA
Z.I Sidi Daoud - La Marsa - Tunis

Atelier du Meuble «Intérieurs»
Etats Financiers

Arrêtés au 31 décembre 2018

Bilan au 31 décembre 2018 (exprimé en dinars)

	Notes	31/12/18	31/12/17
ACTIFS			
ACTIFS NON COURANTS			
Actifs immobilisés			
Immobilisations incorporelles		214 976	191 294
Moins : amortissements		(177 582)	(162 094)
	4	37 394	29 200
Immobilisations corporelles		9 932 452	9 108 506
Moins : amortissements		(3 167 709)	(3 031 723)
	4	6 764 743	6 076 783
Immobilisations financières	5	1 540 475	1 741 077
Total des actifs immobilisés		8 342 612	7 847 060
Autres actifs non courants	6	144 760	289 518
TOTAL DES ACTIFS NON COURANTS		**8 487 372**	**8 136 578**
ACTIFS COURANTS			
Stocks		3 509 966	2 750 477
Moins : provisions		-	(15 000)
	7	3 509 966	2 735 477
Clients et comptes rattachés		7 761 380	5 875 161
Moins : provisions		(374 043)	(232 621)
	8	7 387 337	5 642 540
Autres actifs courants	9	914 900	960 506
Placements et autres actifs financiers		60 913	-
Liquidités et équivalents de liquidités	10	571 768	441 032
TOTAL DES ACTIFS COURANTS		**12 444 884**	**9 779 555**
TOTAL DES ACTIFS		**20 932 256**	**17 916 133**
CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS			
CAPITAUX PROPRES			
Capital social		4 634 696	4 634 696
Prime d'émission		1 453 040	1 453 040
Réserves		1 267 584	1 221 336
Actions propres		(2 926)	-
Résultats reportés		670 444	636 682
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES - ARE		**8 022 838**	**7 945 754**
Résultat net de l'exercice		2 041 336	1 280 916
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES AVANT AFFECTATION	11	**10 064 174**	**9 226 670**
PASSIFS			
Emprunts et dettes assimilées	12	2 170 221	2 169 184
Provisions pour risques et charges		188 777	188 777
		2 358 998	2 357 961
Fournisseurs et comptes rattachés	13	6 034 531	4 090 830
Autres passifs courants	14	1 510 129	1 380 456
Concours bancaires et autres passifs financiers	15	964 424	860 216
		8 509 084	**6 331 502**
TOTAL DES PASSIFS		**10 868 082**	**8 689 463**
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS		**20 932 256**	**17 916 133**

Etat de résultat (exprimé en dinars) au 31 décembre 2018

	Notes	31/12/18	31/12/17
PRODUITS D'EXPLOITATION			
Revenus	16	19 392 267	15 019 548
Autres produits d'exploitation	17	52 919	48 979
Production immobilisée		-	-
Total des produits d'exploitation		**19 445 186**	**15 068 527**
CHARGES D'EXPLOITATION			
Variation des stocks des produits finis et des encours	7	(14 584)	(92 175)
Achats consommés	18	11 670 549	9 120 355
Charges de personnel	19	2 322 840	2 096 152
Dotations aux amortissements et aux provisions	20	960 242	511 380
Autres charges d'exploitation	21	2 138 203	1 982 794
Total des charges d'exploitation		**17 077 250**	**13 618 506**
RESULTAT D'EXPLOITATION		**2 367 936**	**1 450 021**
Charges financières nettes	22	(370 487)	(236 874)
Produits des placements	23	320 139	239 960
Autres gains ordinaires	24	130 154	23 536
Autres pertes ordinaires	25	(3 210)	(3 628)
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES AVANT IMPOT		**2 444 532**	**1 473 015**
Impôt sur les sociétés	26	(376 943)	(192 099)
Contribution sociale de solidarité	26	(26 253)	-
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES APRES IMPOT		**2 041 336**	**1 280 916**
Eléments extraordinaires (Gains/Pertes)		-	-
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES APRES IMPOT		**2 041 336**	**1 280 916**
Effet des modifications comptables (net d'impôt)		-	-
RESULTAT APRES MODIFICATIONS COMPTABLES		**2 041 336**	**1 280 916**
Affectation au compte spécial d'investissement		**-**	**-**
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		**2 041 336**	**1 280 916**

Etat de flux de trésorerie (exprimé en dinars) au 31 décembre 2018

	Notes	31/12/18	31/12/17
Flux de trésorerie liés à l'exploitation			
Encaissements reçus des clients	27	20 897 442	18 693 997
Sommes versées aux fournisseurs et à l'Etat	28	(15 255 296)	(12 942 445)
Sommes versées au personnel et aux organismes sociaux	**29**	**(2 796 315)**	**(2 652 976)**
Intérêts payés	30	(366 810)	(225 377)
Impôts sur les bénéfices payés	31	(332 911)	(1 130 332)
Décaissements au titre des activités de placements	33	(60 673)	-
Flux de trésorerie provenant de (affectés à) l'exploitation		**2 085 437**	**1 742 867**
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement			
Intérêts et dividendes reçus	32	319 899	239 960
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	34	(619 176)	(3 730 231)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	35	108 550	14 500
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières		-	(198 000)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations financières		-	2 500
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités d'investissement		**(190 727)**	**(3 671 271)**
Flux de trésorerie liés aux activités de financement			
Encaissements provenant de l'augmentation du capital		-	-
Dividendes et autres distributions	36	(1 205 021)	(1 264 020)
Décaissements suite au rachat d'actions propres	11	(32 453)	-
Encaissements suite à la cession d'actions propres	11	33 642	-
Encaissements provenant des emprunts		-	2 590 000
Remboursements des emprunts et dettes assimilées	12	(555 309)	(259 671)
Encaissement des crédits à court terme		-	400 000
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités de financement		**(1 759 141)**	**1 466 309**
Incidences des variations des taux de change sur les liquidités et équivalents de liquidités			
Variation de trésorerie		**135 569**	**(462 095)**
Trésorerie au début de l'exercice	37	414 985	877 080
Trésorerie à la fin de l'exercice	37	550 554	414 985

Schéma des soldes intermédiaires de gestion au 31/12/2018 (exprimé en dinars)

PRODUITS			CHARGES			SOLDES		
	2018	2017		2018	2017		2018	2017
Produits d›exploitation	19 445 186	15 068 527	Coût des matières consommées	11 670 549	9 120 355			
Production stockée	14 584	92 175						
Production	19 459 770	15 160 702	Achats consommés	11 670 549	9 120 355	Marge sur coût matières	7 789 221	6 040 347
Marge sur coût matières	221 789 7	6 040 347	Autres charges externes	2 024 207	1 867 816	-	-	-
Sous total	7 789 221	6 040 347	Sous total	2 024 207	1 867 816	Valeur ajoutée brute	5 765 014	4 172 531
Valeur ajoutée brute	5 765 014	4 172 531	Impôts et taxes	113 996	114 978	-	-	-
			Charges de personnel	2 322 840	2 096 152	-	-	-
Sous total	5 765 014	4 172 531	Sous total	2 436 836	2 211 130	Excédent brut d›exploitation	3 328 178	1 961 401
Excédent brut d›exploitation	3 328 178	1 961 401	Charges financières nettes	370 487	236 874	-	-	-
Produits des placements	320 139	239 960	Dotations aux amortissements et aux provisions	960 242	511 380	-	-	-
Autres gains ordinaires	130 154	23 536	Autres pertes ordinaires	3 210	3 628	-	-	-
			Impôt sur les sociétés	376 943	099 192	-	-	-
			Contribution sociale de solidarité	26 253	-	-	-	-
Sous total	3 778 471	2 224 897	Sous total	1 737 135	943 981	Résultat des activités ordinaires	2 041 336	1 280 916
						Résultat net de l›exercice	2 041 336	1 280 916

Rapport Général du Commissaire aux Comptes sur les états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2018

Messieurs les Actionnaires de la SOCIETE ATELIER DU MEUBLE intérieurs SA

I- Rapport sur l'audit des états financiers
Opinion
En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des états financiers de la SOCIETE ATELIER DU MEUBLE intérieurs SA, qui comprennent le bilan au 31 décembre 2018, l'état de résultat et l'état de flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.
Ces états financiers font apparaître un total bilan de D : 20.932.256, un bénéfice net de D : 2.041.336 et une trésorerie positive à la fin de la période de D : 550.554.
À notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société au 31 décembre 2018, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion
Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Questions clés de l'audit
Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes lors de l'audit des états financiers de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé qu'il n'y avait aucune question clé de l'audit à communiquer dans notre rapport.

Rapport de gestion
La responsabilité du rapport de gestion incombe au conseil d'administration.
Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.
Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers
Le conseil d'administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers, conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.
Il incombe au conseil d'administration de surveiller le processus d'information financière de la société.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers
Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :
• Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
• Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
• Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
• Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation.
Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;
• Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ; et
• Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

II- Rapport relatif aux obligations légales et règlementaires
Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes règlementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne
En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, nous avons procédé aux vérifications périodiques portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe à la direction et au conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne.

Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la règlementation en vigueur

En application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications nécessaires portant sur la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la « SOCIETE ATELIER DU MEUBLE intérieurs SA » eu égard à la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la règlementation en vigueur incombe au conseil d'administration.
Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularités liées à la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières de la société avec la réglementation en vigueur.

Tunis, le 30 Avril 2019

FINOR
Mustapha MEDHIOUB

Rapport spécial du commissaire aux comptes au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2018

Messieurs les Actionnaires de la SOCIETE ATELIER DU MEUBLE intérieurs SA

En application des dispositions des articles 200 et suivants et 475 du Code des Sociétés Commerciales, nous avons l'honneur de vous donner à travers le présent rapport toutes les indications relatives à la conclusion et à l'exécution de conventions régies par les dispositions précitées.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

A/ Opérations commerciales avec les parties liées
• Votre société a acheté des marchandises auprès de la SOCIETE BUREAU PLUS Sarl pour un montant de D : 1.395.164 TTC.
Le compte fournisseur « BUREAU PLUS » présente à la clôture de l'exercice un solde de D : 1.168.985.
Le compte fournisseur, factures non parvenues « BUREAU PLUS » présente à la clôture de l'exercice un solde de D : 154.374.
• Votre société a acheté des marchandises auprès de la SOCIETE LE MOBILIER CONTEMPORAIN Sarl pour un montant de D : 310.413 TTC.
Le compte fournisseur « SOCIETE LE MOBILIER CONTEMPORAIN » présente à la clôture de l'exercice un solde de D : 1.320.755.
• Votre société a acheté des marchandises auprès de la SOCIETE TALOS Sarl pour un montant de D : 32.403 TTC.
Le compte fournisseur « SOCIETE TALOS » présente à la clôture de l'exercice un solde de D : 2.795.
• Votre société a vendu des marchandises à la SOCIETE LE MOBILIER CONTEMPORAIN pour un montant de D : 8.376.419 TTC.
Le compte client « SOCIETE LE MOBILIER CONTEMPORAIN » présente à la clôture de l'exercice un solde de D : 2.390.633.
• Votre société a vendu des marchandises à la société BUREAU PLUS pour un montant de D : 198.616 TTC.

Le compte client « BUREAU PLUS » présente à la clôture de l'exercice un solde de D : 14.333.
• Votre société a vendu des marchandises à la société TALOS pour un montant de D : 175.764 TTC.
Le compte client « TALOS » présente à la clôture de l'exercice un solde de D : 204.722.
• La société a vendu des marchandises à la société Intérieurs Côte d'Ivoire pour un montant de 46.243 Euro soit D : 148.172.
Le compte client «Intérieurs Côte d'Ivoire» présente à la clôture de l'exercice un solde de D : 248.319.
• Votre société a conclu avec la société BUREAU PLUS un contrat portant sur la location d'un local sis à la zone industrielle de Beja pour une durée de deux années renouvelable par tacite reconduction et commençant le 1er Novembre 2012. Ce contrat a été résilié en date du 30 Septembre 2018.
Le loyer supporté au titre de l'exercice 2018, s'est élevé à D : 11.487.
• Votre société a conclu avec la société TALOS un contrat portant sur la location d'un local sis à la zone industrielle de Sidi Daoud pour une durée de trois années renouvelable par tacite reconduction et commençant le 1er Janvier 2018.
Le loyer constaté en produit de l'exercice, s'est élevé à D : 17.794.
• Votre société a conclu avec la société BUREAU PLUS un contrat portant sur l'achat d'un lot de matériel industriel, d'un lot de matériel informatique et d'un lot de mobilier de bureau pour un montant total de D : 12.500.

B/ Répartition des charges communes
• Votre société a fait supporter la SOCIETE LE MOBILIER CONTEMPORAIN Sarl, une quote-part des charges communes pour un montant de D : 505.227.
• La SOCIETE LE MOBILIER CONTEMPORAIN Sarl a fait supporter votre société une quote-part des charges communes pour un montant de D : 446.183.

C/ Avances en comptes courants
• Le compte courant « SOCIETE LE MOBILIER CONTEMPORAIN » présente à la clôture de l'exercice un solde créditeur de D : 4.698.
• Votre société a obtenu en date du 20 Décembre 2018, de la Société «BUREAU PLUS» une avance en compte courant d'un montant de D : 200.000, remboursable en Avril 2019 et productif d'intérêt au taux de 8% l'an.
La charge d'intérêts, constatée à ce titre en 2018, a été de D : 482.

D/ Rémunérations des dirigeants sociaux
• Votre Conseil d'Administration réuni le 26 Juin 2017 a nommé Mr Hatem BEN SLIMANE en qualité de Président Directeur Général et lui a fixé une rémunération mensuelle nette de D : 7.000. Le Conseil d'Administration réuni le 10 Août 2018 a porté cette rémunération à D : 10.000, avec effet au 1er Septembre 2018.

Le montant brut des rémunérations servies en 2018 à Mr Hatem BEN SLIMANE en sa qualité de Président Directeur Général, et constaté en charges s'est élevé à D : 142.656.
Le Conseil d'Administration réuni le 20 Avril 2019 a décidé d'octroyer une prime exceptionnelle au Président Directeur Général, au titre de l'année 2018, pour un montant brut de D : 50.000, figurant en charges à payer parmi les autres passifs courants.
Par ailleurs, la société a mis à sa disposition une voiture de fonction avec la prise en charge des frais y afférents.
• Votre Conseil d'Administration réuni le 26 Juin 2017 a nommé Mr Mohamed Aziz BEN SLIMANE en qualité de Directeur Général Adjoint et ne lui a pas fixé de rémunération.
Son salaire est servi totalement par la Société le Mobilier Contemporain où il y occupe le poste de Gérant. La Société le Mobilier Contemporain refacture une quote-part des salaires de Mr Mohamed Aziz BEN SLIMANE à la Société Atelier du Meuble.
Les salaires servis par la Société le Mobilier Contemporain au Directeur Général Adjoint se sont élevés à D : 67.758 dont un montant de D : 44.790 a été refacturé à votre société.
Par ailleurs, la société a mis à sa disposition une voiture de fonction avec la prise en charge des frais y afférents.
• Votre Assemblée Générale Ordinaire réunie le 25 Mai 2017 a nommé le Directeur Administratif et Financier Mr Riadh KEKLI en qualité d'administrateur.
Le montant brut des rémunérations servies en 2018 à Mr Riadh KEKLI et constaté en charges s'est élevé à D : 112.180 dont D : 19.056 de charges sociales.
Par ailleurs, la société a mis à sa disposition une voiture de fonction avec la prise en charge des frais y afférents.
De notre côté, nous n'avons relevé, au cours de nos investigations, aucune autre opération entrant dans le cadre des dispositions des articles précités.

Tunis, le 30 Avril 2019

FINOR
Mustapha MEDHIOUB